MAIRIE LÈGE CAP FERRET

# APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

## Objet : Marché des artistes de Claouey

- Cette manifestation est ouverte aux artistes, artisans, créateurs, producteurs devront proposer au public des œuvres, sculptures, objets, produits fait main et par la personne elle-même.

Aucune revente de produits, articles, objets n'est autorisée sur la manifestation

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants, producteurs, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

**Présentation de la manifestation :**

- Ouverture du marché le vendredi 12 Décembre à 10h00 jusqu'au dimanche à 19h00 14 décembre 2025 / Inauguration animée le vendredi soir à 18h00.

**1 Dates/ horaires/ des manifestations** :

Vendredi 12 Décembre 2025 de 10h00 à 20h30 (inauguration à 18h00)
Samedi 13 Décembre 2025 de 10h00 à 19h00
Dimanche 14 Décembre 2025 de 10h00 à 19h00

**2- Conditions :**

**Dates et horaires d'ouverture :**

Le créateur aura l'obligation d'exploiter son stand du vendredi 12 décembre 2025 au dimanche 14 décembre 2025
Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

**3 - Installation et démontage :**

**Installation :** le jeudi 11 Décembre 2024 de 15h00 à 19h00.
**Démontage** : le dimanche 14 Décembre 2025 à partir de 19h00.

45 stands de 9m2 seront mis à disposition par les services de la mairie avec 2 tables, 2 chaises et une arrive électrique par stand.
-5 chalets en extérieur représentant 10 stands dédiés à l'alimentaire avec branchements électriques.

**4- Statut de l'exposant**

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes

- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

**5/ Electricité :**
Des coffrets électriques avec une prise 16 A sera mis à disposition pour chaque exposant.

**6- Assurance** :
L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

**7- Tarif redevance pour la période d'exploitation :**
128 euros les 3m x 3m par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret.
**Une date vous sera donner pour effectuer le paiement. Un paiement ne peut pas être effectué avant la commission d'attribution des places.**
**En cas d'absence sur la manifestation, le remboursement ne peut s'effectuer que sur justificatif médical sous 8 jours.**

**8- Constitution du dossier – pièces à fournir :**
- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d 'assurance en cours de validité.
- Carte de commerçant ambulant

**9- Sélection**
- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
  - Qualité des prestations proposées
  - Créations artisanales

- Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

- La participation à l'évènement « marché de Noël de Claouey 2025» ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.

- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.

- A l'issue de la commission de sélection, la commission attribuera les places.

- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription par mail.

- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :

- ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
- ✓ De modifier chaque année l'emplacement des participants

**10- <u>Date limite de réception des dossiers :</u>**

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au dimanche 05 Octobre 2025 inclus** au service animations par mail avec accusé réception (animation@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les candidats retenus seront avisés par le service animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

# AFFICHÉ LE : 04/06/2025